

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	17
- votants	17
- absents	2

Du mardi 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le quorum est atteint.

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 15 février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT) :

Décision n°2023/DEC/15 du 23 février 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 104 avenue du Général de Gaulle à Bourbonne les Bains pour un montant de 73 000.00 €.

Décision n°2023/DEC/16 du 23 février 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 4 rue du Souvenir Français à Bourbonne les Bains pour un montant de 25 000.00 €.

Décision n°2023/DEC/17 du 23 février 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 19 rue Terrail Lemoine à Bourbonne les Bains pour un montant de 3 000.00 €.

Décision n°2023/DEC/18 du 06 mars 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 5 route de Bourbonne à Villars Saint-Marcellin, Commune associée à Bourbonne les Bains pour un montant de 10 000.00 €.

Décision n°2023/DEC/19 du 07 mars 2023 : Modification de la décision n°2021/DEC/121 du 23 décembre 2021 relative aux demandes de subvention pour les travaux d'aménagement de la rue d'En Bas à Villars Saint-Marcellin.

Décision n°2023/DEC/20 du 08 mars 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 66 rue Amiral Pierre à Bourbonne les Bains pour un montant de 11 000.00 €.

Décision n°2023/DEC/21 du 10 mars 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner Rue Vellone à Bourbonne les Bains pour un montant de 500.00 €.

Décision n°2023/DEC/22 du 10 mars 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 30 rue du Général Maistre à Bourbonne les Bains pour un montant de 75 900.00 €.

Décision n°2023/DEC/23 du 10 mars 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 39 Grande Rue à Bourbonne les Bains pour un montant de 70 000.00 €.

Décision n°2023/DEC/24 du 10 mars 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 55 bis rue Vellonne à Bourbonne les Bains pour un montant de 26 000.00 €.

Décision n°2023/DEC/25 du 28 mars 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 108 rue Amiral Pierre à Bourbonne les Bains pour un montant de 24 000.00 €.

Décision n°2023/DEC/26 du 30 mars 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 37 bis Avenue de la Gare – lot n°5 à Bourbonne les Bains pour un montant de 15 000.00 €.

Décision n°2023/DEC/27 du 30 mars 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 93 Grande Rue à Bourbonne les Bains pour un montant de 9 000.00 €.

Décision n°2023/DEC/28 du 30 mars 2023 : Avenant n°1 au bail de location de courte durée d'un local nu sis Zone Industrielle Nord – Chemin de Saint-Jacques à Bourbonne les Bains.

Décision n°2023/DEC/29 du 30 mars 2023 : Déclaration d'Intention d'Aliéner au 16 rue Jean Carbon à Bourbonne les Bains pour un montant de 20 000.00 €.

DELIBERATION N°DEL-2023- 3 : Arrêt et approbation des Comptes de Gestion du receveur de la Commune de Bourbonne les Bains au titre de l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner quitus au receveur.

DELIBERATION N°DEL-2023- 4 : Approbation du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur André NOIROT ne prend pas part au vote et sort de la salle), décide :

- D'adopter le Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2023- 5 : Approbation du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur André NOIROT ne prend pas part au vote et sort de la salle), décide :

- D'adopter le Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2023- 6 : Approbation du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur André NOIROT ne prend pas part au vote et sort de la salle), décide :

- D'adopter le Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2023- 7 : Affectation du Résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2023- 8 : Affectation du Résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2023- 9 : Affectation du Résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2022 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2023- 10 : Retrait de la délibération n° DEL-2022-84 du 16 décembre 2022 - Approbation de l'avenant n°10 à la Délégation de Service Public (DSP) de l'établissement thermal de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° DEL-2022-84 du 16 décembre 2022 ainsi que l'avenant n° 10 à la convention de concession de service public pour l'exploitation de l'Établissement Thermal.

DELIBERATION N°DEL-2023- 11 : Approbation du changement du nom de la rue - « Petite Rue du Prieuré » en « Rue Camille Lorenso » à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le changement du nom de la rue « Petite Rue du Prieuré » en « Rue Camille Lorenso »,

- De charger Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services fiscaux, aux riverains et aux services de la Poste.

DELIBERATION N°DEL-2023- 12 : Demande d'adhésion de la Ville de Saint-Dizier au SDED 52 et modifications statutaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED52 et aux modifications statutaires du SDED 52.

DELIBERATION N°DEL-2023- 13 : Proposition d'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie pour la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie à un prix d'achat de 6 000.00 € (hors frais éventuels liés à la cession),

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession de licence, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION N°DEL-2023- 14 : Effacement de dettes (dossier n°000122004001P) suite à la Commission de Surendettement des Particuliers des Pyrénées-Orientales – Budget Annexe de l'Eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acter l'effacement des dettes du dossier n°000122004001P.

DELIBERATION N°DEL-2023- 15 : Clôture de la régie « Police Municipale » à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre la régie de recettes de l'Etat auprès de la Police Municipale ainsi que la cessation de fonctions du régisseur.

DELIBERATION N°DEL-2023- 16 : Approbation d'une convention financière entre la Commune de Bourbonne les Bains et le Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets 52 - Remplacement d'un mât accidenté rue du Colonel Bénitte à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention financière susvisée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION N°DEL-2023- 17 : Approbation d'une convention financière entre la Commune de Bourbonne les Bains et le Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets 52 - Remplacement d'un mât accidenté Chemin de Saint-Jacques à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention financière susvisée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION N°DEL-2023- 18 : Location chasse communale - Forêts communales de Bourbonne les Bains, Genrupt et Villars Saint-Marcellin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Cahier des Clauses Générales relatif à la chasse en Forêt Communale établi par la Fédération des Communes Forestières,
- D'approuver les clauses particulières récapitulant les détails attachés à chaque bail de chasse,
- D'approuver le mode de location de gré à gré avec les sortants,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION N°DEL-2023- 19 : Arrêté délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage dit « Source de la Ceinture » à Genrupt situé sur la Commune de Bourbonne les Bains et définissant un programme d'actions visant à restaurer et protéger la qualité de la ressource en eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'arrêté délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage dit « Source de la Ceinture » à Genrupt, situé sur la Commune de Bourbonne les Bains et définissant un programme d'actions visant à restaurer et protéger la qualité de la ressource en eau.

DELIBERATION N°DEL-2023- 20 : Arrêté délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage dit « Source des Fontenelles » à Villars Saint-Marcellin situé sur la Commune de Bourbonne les Bains et définissant un programme d'actions visant à restaurer et protéger la qualité de la ressource en eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'arrêté délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage dit « Source des Fontenelles » à Villars Saint-Marcellin, situé sur la Commune de Bourbonne les Bains et définissant un programme d'actions visant à restaurer et protéger la qualité de la ressource en eau.

DELIBERATION N°DEL-2023- 21 : Détermination de la durée d'amortissement de subvention d'équipement versée à la Communauté de Communes des Savoir-Faire inscrite au chapitre budgétaire 204 au titre de l'étude sur le volet commerce

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à un an, à compter du 1^{er} janvier 2024, la durée d'amortissement de subvention d'équipement versée à la Communauté de Communes des Savoir-Faire inscrite au chapitre budgétaire 204 au titre de l'étude sur le volet commerce.

DELIBERATION N°DEL-2023- 22 : Détermination de la durée d'amortissement de subvention d'équipement versée à la Communauté de Communes des Savoir-Faire inscrite au chapitre budgétaire 204 au titre de l'accompagnement du CÉRÉMA envers les collectivités locales de ladite Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à un an, à compter du 1^{er} janvier 2024, la durée d'amortissement de subvention d'équipement versée à la Communauté de Communes des Savoir-Faire inscrite au chapitre budgétaire 204 au titre de l'accompagnement du CÉRÉMA envers les collectivités locales de ladite Communauté de Communes.

DELIBERATION N°DEL-2023- 23 : Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs.

Séance ouverte à 20h30

Séance levée à 21h47

Extrait affiché le 07 avril 2023

Fait à Bourbonne les Bains,

Le 06 avril 2023

Le Maire,

La Secrétaire,



Monsieur André NOIROT



Madame Amélie MOLTER